

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 23 (1951)

Heft: 3

Artikel: L'aménagement national et régional

Autor: Aregger, H.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-123968>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Résumé.

COMMANDES AUX ENTREPRISES PRIVÉES

	1948	1949
Nouveaux bâtiments	102 490 292.—	66 580 803.—
Entretien	2 514 497.—	2 738 838.—
Rénovations	498 801.—	623 237.—
Achat de matériaux.	80 838.—	65 041.—
Mobilier	278 382.—	324 210.—
	105 862 810.—	70 332 129.—

COMMANDES AUX COOPÉRATIVES DE PRODUCTION

	1948	1949
Nouveaux bâtiments	9 340 925.—	5 967 576.—
Entretien	384 173.—	495 184.—
Rénovation	62 102.—	80 433.—
Mobilier	57 450.—	118 531.—
	9 844 650.—	6 661 724.—

Ainsi, nous constatons qu'en 1948, un total de 105 862 810 fr. de commandes ont été passées à l'industrie privée, et un total de 70 332 129 fr. en 1949; les coopératives de production, pour leur part, ont reçu 9 844 650 fr. en 1948 et 6 661 724 fr. en 1949.

En dehors des matériaux de construction employés pour des travaux en régie, les tableaux ci-dessus ne comportent pas certaines commandes spéciales, comme les combustibles par exemple. Pour montrer que ces chiffres seraient également intéressants à considérer, mentionnons qu'une société coopérative d'habitation, à Lucerne, a commandé dans le commerce privé pour 106 561 fr. de combustible en 1948, et pour 111 808 fr. en 1949.

Remercions encore, pour terminer, toutes les coopératives qui n'ont pas épargné leur peine pour nous fournir les chiffres que nous soumettons ici à nos lecteurs.

Henri Gerteis,
secrétaire de l'Union suisse
pour l'amélioration du
logement.
(Adaptation Pjt.)

L'AMÉNAGEMENT NATIONAL ET RÉGIONAL

par H. ARREGER

(Suite et fin)

Dans la première partie de son étude, que nous avons publiée il y a un mois, M. Arregger nous donne les causes de la nécessité d'une « mise en ordre » de notre pays au point de vue de l'urbanisme. Il fait un court historique de la question. Nous verrons ci-après quels remèdes il nous propose.

Habitations et fabriques se gênaient réciproquement, les unes empêchant la croissance des autres, et inversement. Les rues suivaient fidèlement le tracé souvent irrationnel des anciens chemins vicinaux. Bien des localités ont ainsi perdu leur caractère d'autrefois et ne constituent plus aujourd'hui que des agglomérations dont les contours sont indistincts : on ne sait pas où elles commencent et ni où elles finissent. Non seulement leur aspect est peu réjouissant, mais encore leur plan ne permet pas de répartir les activités économiques et d'organiser la circulation selon des principes rationnels. En outre, la dispersion des constructions et l'absence d'un plan d'extension empêchent de déterminer de manière optimum le tracé des rues et les dimensions des installations industrielles. Avant de dresser un plan local d'aménagement, il convient donc de diagnostiquer les insuffisances que nous avons dénoncées, d'apprendre à bien connaître l'organisme que l'on veut guérir afin de lui appliquer les remèdes dont il a effectivement besoin. On tentera tout d'abord, avant d'aménager un nouveau quartier, de délimiter les diverses « zones d'utilisation », de les répartir méthodiquement entre l'industrie, l'artisanat et l'habitation, tout en s'efforçant de conserver les bâtiments qui méritent de l'être et les îlots de verdure. On s'efforcera aussi de concevoir l'aménagement des rues en fonction de leur destination. Par exemple

une rue qui dessert uniquement des maisons d'habitation ne doit pas être aussi large que celle qui ouvre l'accès à un quartier ; à son tour cette dernière sera moins large qu'une artère de transit. Cette conception d'ensemble permettra aussi d'insérer rationnellement les nouvelles fabriques dans les zones réservées à l'industrie et d'en déterminer d'emblée les dimensions optimums. Il faudra aussi faire en sorte que les propositions relatives à l'aménagement local restent adaptées aux possibilités financières de la commune ; à cet effet, on se limitera aux aménagements qui sont strictement nécessaires. Ainsi conçu le plan d'aménagement d'un nouveau quartier peut permettre à une commune d'économiser des dizaines de milliers de francs.

Il serait cependant faux de penser que les « planistes » conçoivent la cité future dans le silence du cabinet, sans aucun contact avec les autorités communales et la population. Au contraire, dès le début, ils s'appliquent à multiplier ces contacts ; ils s'enquière des intérêts en présence et s'efforcent de trouver une solution permettant de les concilier, d'en tenir compte selon leur importance. Très souvent, il faut sacrifier la solution qui est techniquement la meilleure à celle qui est acceptable pour tous. Un plan d'aménagement est donc, la plupart du temps, le résultat d'une série de compromis, mais qui n'en diminuent pas pour autant la valeur. Plus les intérêts en présence sont marqués, légitimes, et plus il est difficile de trouver une solution satisfaisante. Le fabuliste ne disait-il pas qu'il est difficile de contenter tout le monde et son père ?

C'est probablement dans les communes où le mouvement de la population (arrivées et départs) est intense

que la planification est la plus ardue. Ces localités n'ont généralement plus de tradition et leur développement ou leur aspect n'importent guère à la population. Très souvent aussi, les habitants établis depuis longtemps et les nouveaux venus ont des intérêts radicalement divergents, ce qui ne facilite pas la tâche des planistes. Alors que le noyau paysan se désintéresse entièrement de l'aménagement du réseau des artères communales ou refuse de mettre à disposition le terrain nécessaire, le reste des habitants n'a que peu de compréhension pour les besoins de l'agriculture, la nécessité de protéger et de conserver certaines zones de culture, etc. Dans ces conditions, un plan d'aménagement a peu de chances d'être accepté par les électeurs si on ne s'efforce pas préalablement de les intéresser au problème, de les convaincre des avantages que le plan implique pour les uns et pour les autres. Ce travail d'information est d'autant plus indispensable que l'expérience a montré que, dans les agglomérations où le « patriotisme local » est peu développé, les intérêts égoïstes l'emportent facilement sur l'intérêt général.

Généralement, le plan d'aménagement répartit la région à laquelle il a trait en zones d'utilisation : zone d'habitation, zone industrielle, zone artisanale, zone des bâtiments publics, zones agricoles. Ce plan est déterminant pour l'utilisation des terrains, le tracé des routes et chemins ; il est établi compte tenu de la législation en vigueur. Parallèlement, les auteurs du plan d'aménagement dressent une nomenclature des diverses propositions qui, si elles ne sont pas immédiatement réalisables, peuvent du moins inspirer les décisions futures des autorités communales. Sans entrer dans les détails, disons qu'un plan d'aménagement doit être conçu de manière assez souple pour être adapté sans cesse aux circonstances et aux exigences nouvelles.

Environ un quart des communes suisses ont élaboré ou préparent un plan d'aménagement. Pendant la phase d'élaboration déjà, nombre d'entre elles ont tiré un avantage immédiat de ces études ; dans certains cas, par exemple, il est apparu que l'on pouvait renoncer à construire une route pour laquelle les crédits avaient déjà été votés. L'avantage de ces plans réside avant tout dans le fait que les autorités ont une vue d'ensemble du développement futur, ce qui leur permet d'investir rationnellement les deniers publics.

A la différence de l'aménagement local, qui se limite généralement au territoire d'une commune, l'aménagement régional englobe plusieurs communes dont les intérêts sont communs, ce qui est notamment le cas lorsque l'extension des zones d'habitations ou des zones industrielles d'une commune donnée n'est possible qu'à la condition d'empiéter sur le territoire d'une autre commune. Le développement du réseau routier, des installations qu'exige l'épuration des eaux par exemple, exige des accords intercommunaux. L'aménagement régional est également recommandable pour les régions touristiques (aménagement des chemins et sentiers, signalisation, protection du paysage, installation de bancs, etc.).

Nous en arrivons maintenant au plan d'aménagement national. L'établissement d'un plan de ce genre paraît assez hypothétique. On ne dispose à cet effet ni des bases constitutionnelles, ni des bases techniques qui seraient indispensables. En revanche, on peut et l'on doit mettre au point une conception générale de l'utilisation du sol suisse. Il est certainement utile de savoir si un essaimage de l'industrie jusque dans les moindres communes rurales constitue un avantage ou non, si le développement constant de nos villes n'est qu'une conséquence normale de l'évolution économique ou s'il implique des dangers d'ordre social et politique. En outre, un plan d'aménagement national doit — compte tenu de la réalité et des possibilités de développement —

prévoir l'évolution dans les divers secteurs — celle des communications par exemple — où elle appelle des mesures touchant un ensemble de cantons.

Comme nous l'avons dit, en Suisse les bases constitutionnelles requises pour l'exécution d'un plan d'aménagement national sont beaucoup plus rudimentaires qu'à l'étranger. En conséquence, l'Association suisse du plan d'aménagement national doit encore faire un très gros effort d'information. Certes, nombre de problèmes peuvent être résolus par voie d'entente, ce qui revient à dire que la bonne volonté et la compréhension sont deux éléments indispensables. C'est aussi la raison pour laquelle l'association renseigne régulièrement la presse, organise des conférences, publie des études pour intéresser l'opinion publique à la nécessité d'une coordination des efforts et d'une rationalisation. Parallèlement, il faut aussi former des spécialistes de l'aménagement local, régional et national. Les travaux d'aménagement ont des conséquences très sensibles et on ne saurait les préparer assez soigneusement. Par la publication d'une revue « Plan », l'organisation de cours pour les spécialistes, d'assemblées d'information destinées aux autorités communales, l'association s'efforce de réaliser un optimum en matière de planification. Parallèlement, les méthodes et la technique de cette planification sont sans cesse perfectionnées. Les expériences faites en dehors de nos frontières sont extrêmement utiles. L'association entretient des relations suivies avec les spécialistes étrangers. La bibliothèque technique confiée aux soins de l'EPF et une bibliographie sans cesse tenue à jour facilitent grandement les études. Le secrétariat de l'association a déjà procédé à nombre d'expertises pour le compte de la Confédération et de divers cantons (en particulier sur la question de savoir s'il est désirable ou non d'aménager la Limmat pour la rendre navigable). En outre, l'association a créé un service qui conseille les communes et les entrepreneurs désireux d'introduire de nouvelles industries. Le bureau, qui procède à des enquêtes auprès des communes pour déceler les terrains industriels disponibles et les possibilités d'aménagement, est à même de répondre de manière exacte et objective aux demandes qui lui sont adressées. Il procède également à d'autres investigations aux fins de disposer de la documentation la plus complète possible en vue de ses travaux.

Très souvent, on entend dire que le plan d'aménagement intervient trop tard, que le mal est fait et que, de manière générale, les plans d'extension sont déjà conçus à longue échéance. Ce n'est pas exact. L'aménagement national ne constitue pas une tâche qui doive être exécutée dans un délai donné. Il ne s'agit nullement de tout bouleverser de fond en comble et de modifier radicalement la répartition des zones d'utilisation. Il s'agit, bien plus, d'un effort patient, de longue haleine, en vue d'un développement méthodique de nos villes et villages et d'une utilisation plus rationnelle de notre sol. A lui seul un plan ne garantit pas encore un résultat satisfaisant. Il y faut encore de la bonne volonté et de la patience. Un plan d'aménagement ne se « matérialise » pas aussi rapidement que celui d'une maison. La génération d'aujourd'hui ne retirera probablement que peu d'avantages de ces efforts. Mais nous n'en avons pas moins le devoir de penser à ceux qui viendront après nous, tant il est vrai que le sol est un don unique que nous ne pouvons pas augmenter à volonté. Bien compris, les efforts visant à l'aménagement national contribuent à la sauvegarde de notre originalité, de nos traditions, de notre raison d'être, de notre patrimoine et de notre indépendance.

H. AREGGER

Bureau central de l'Association suisse pour le plan d'aménagement national

Extrait du Bulletin d'information du délégué aux possibilités de travail.